Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20261103-2026119-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 03/11/2026

Date de convocation : 27/10/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Le 3 novembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : E. VIQUESNEL - P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE – E. LOIR - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - E. PLAZIAT – R. LEGAY JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C JOUAS – A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – G. DELAVAZE – D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – F. CHARTIER - V. VITTECOQ WOLFF - JC. BEAUCHE E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – D. SOUPIROT, suppléante de C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE – H. RICHARD LECUYER - V. CAREL – MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MP. LEBLANC ayant donné pouvoir à E. PLAZIAT.

C. VILLEY ayant donné pouvoir à R. LEGAY.

S. BREMS ayant donné pouvoir à P. HAGRON.

G. PARIS ayant donné pouvoir à M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

Absents excusés : J. GORAIN – A. PESNEL – K. CLOUET – J. PETIT – J. GARANCHER - C. NICOLAS

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/119

EQUIPEMENTS SPORTIFS
Construction d'un gymnase à Epaignes
Lancement de la consultation afférente à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre

M. le Président rappelle que, par délibération n° 2024/252 du 1er juillet 2024, la collectivité a inscrit dans le contrat de territoire 2023 – 2027 la fiche action n°9 « construction d'un gymnase à Epaignes ».

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20261103-2026119-DE

Il ajoute que, par délibération n°2026/04 du 19 janvier 2026, le contrat d'étude de faisabilité a été attribué à Eure Aménagement Développement pour un montant de 9 000 €HT.

Vu l'étude et le plan de financement prévisionnel (en annexe de la délibération) présentés à la commission équipements sportifs, réunie le 22 octobre 2026, les membres de la commission proposent désormais de lancer la consultation nécessaire au choix d'un assistant à maitrise d'ouvrage puis d'un maitre d'œuvre afin de réaliser un Avant-Projet Définitif.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à lancer la consultation pour le choix d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage.
- Autorise le Président à lancer la consultation pour le choix d'un Maitre d'Œuvre.
- Autorise le Président à attribuer et à signer l'ensemble des marchés à intervenir.
- Demande au Président de solliciter sur cette opération des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, voire de tous financeurs susceptibles d'apporter une aide financière à cette action, en fonction des règles d'éligibilité.
- Acte qu'un fonds de concours sera mis en place entre la communauté de communes et la commune d'Epaignes qui participe financièrement à cette construction.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président
Jacques ENOS

